



Communiqué de presse

Luxembourg, le 21 janvier 2021

L'aide humanitaire de l'UE en matière d'éducation devrait s'inscrire dans le plus long terme et atteindre davantage de filles

Ces dernières années, l'aide de l'UE en faveur de l'éducation dans les situations d'urgence et de crises prolongées a été fournie de manière relativement efficace dans le cadre de projets d'assistance pertinents. Mais un rapport spécial publié aujourd'hui par la Cour des comptes européenne fait toutefois apparaître plusieurs insuffisances. Globalement, l'aide de l'UE atteint davantage de garçons, alors que les filles sont plus susceptibles que ces derniers d'être déscolarisées dans des régions en proie à des conflits. Par ailleurs, cette aide gagnerait en efficacité avec des projets à plus long terme, une amélioration de l'analyse des coûts et un accroissement de la durabilité des programmes d'«éducation contre rémunération».

Selon les estimations, 64 millions d'enfants dans les pays en développement ne fréquentent pas l'école primaire. La moitié d'entre eux vivent dans des zones touchées par un conflit. L'accès à l'éducation leur offre des possibilités d'apprentissage, tout en leur fournissant une protection physique immédiate et en leur permettant d'acquérir des connaissances et des compétences susceptibles de sauver des vies. La Commission européenne a récemment porté la part de l'aide en matière d'éducation à 10 % du montant total qu'elle consacre à l'aide humanitaire, soit quelque 160 millions d'euros en 2019.

Les auditeurs ont constaté que l'aide de l'UE contribuait à restaurer et à maintenir l'accès en toute sécurité à un enseignement de qualité lors de crises humanitaires. Les projets étaient pertinents et bien coordonnés, et la Commission européenne a abordé les problèmes recensés lors de ses visites de suivi. En conséquence, les projets sont parvenus à la plupart des résultats escomptés.

«Avec des moyens relativement limités, l'UE a été en mesure d'aider de nombreux enfants déscolarisés dans des zones touchées par une crise», a déclaré M. Hannu Takkula, le Membre de

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

la Cour des comptes européenne responsable du rapport. *«Toutefois, elle devrait affiner son soutien à l'éducation dans les situations d'urgence pour atteindre le niveau d'efficacité et de pertinence que cette noble cause mérite.»*

La durée de la plupart des projets est trop courte (10 à 12 mois) pour couvrir les besoins pluriannuels en matière d'éducation des enfants confrontés à des situations de crises prolongées. De ce fait, l'aide de l'UE a été moins efficace et moins à même d'apporter des solutions durables. En ce qui concerne la question de l'efficacité, les auditeurs recommandent à la Commission d'améliorer l'analyse des coûts afin d'obtenir plus de résultats avec les mêmes ressources.

Les filles courent davantage le risque que les garçons d'être déscolarisées, car elles sont plus susceptibles d'être employées à des tâches domestiques et soumises à des violences et des mariages précoces. Cependant, les auditeurs relèvent dans leur rapport que la proportion de filles ciblées et/ou atteintes ne reflète pas les désavantages plus importants auxquels elles sont confrontées.

Enfin, les projets d'«éducation contre rémunération» de l'UE n'ont pas permis de réduire la dépendance des bénéficiaires à l'égard de l'aide en espèces. Les auditeurs recommandent donc à la Commission de faire en sorte que les résultats soient durables une fois que l'aide humanitaire s'arrête, par exemple en favorisant l'autonomie et en orientant davantage de familles bénéficiaires vers des solutions de subsistance.

Informations générales

L'UE, par l'intermédiaire de la direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO) de la Commission européenne, fournit une aide humanitaire aux personnes touchées par des catastrophes. Elle soutient de nombreux types d'activités en matière d'éducation, qui consistent notamment à construire ou à réhabiliter des salles de classe, à fournir des supports d'enseignement et du mobilier, à former les professeurs, à fournir un enseignement accéléré pour aider les enfants à retourner à l'école, à sensibiliser les parents à l'importance de l'éducation, et à fournir une aide en espèces aux familles afin que les enfants puissent fréquenter l'école.

Le rapport d'audit publié aujourd'hui porte sur des projets mis en œuvre en Jordanie et en Ouganda, où les engagements de l'UE pour la période 2017-2019 se sont élevés respectivement à 18 millions d'euros et à 16 millions d'euros. La Turquie, le principal bénéficiaire du financement de l'UE en faveur de l'éducation dans les situations d'urgence (84 millions d'euros), a fait l'objet d'un [autre rapport d'audit publié en 2018](#).

Le rapport spécial n° 02/2021 intitulé «L'aide humanitaire de l'UE en matière d'éducation: permet de soutenir les enfants dans le besoin, mais devrait s'inscrire dans le plus long terme et atteindre davantage de filles» est disponible sur le site internet de la Cour (eca.europa.eu) dans 23 langues de l'UE.

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les

acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans ses rapports sont mises en œuvre.

Contact presse pour ce rapport

Vincent Bourgeois – E: vincent.bourgeois@eca.europa.eu

T: (+352) 4398 47 502 / M: (+352) 691 551 502